

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité,


QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Val-Brillant a adopté, lors de sa séance tenue le 4 novembre 2024, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

- Lundi le 13 janvier
- Lundi le 3 février
- Lundi le 3 mars
- Lundi le 7 avril
- Lundi le 5 mai
- Lundi le 2 juin
- Lundi le 7 juillet
- Lundi le 4 août
- Lundi le 8 septembre
- Jeudi le 2 octobre
- Lundi le 17 novembre
- Lundi le 8 décembre

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Val-Brillant, ce 6 novembre 2024.


Sylvie Gendron, greffière-trésorière